

Parc éolien : Sorégies réduit la voilure

En raison d'un changement des règles publiques d'encouragement à l'installation d'éoliennes, le Syndicat d'électrification de la Vienne a annoncé hier que Sorégies annule ou gèle quatre de ses six projets de parcs éoliens.

Habitué depuis des années à voir les bonnes nouvelles succéder aux avis d'excellente santé, les délégués des 269 communes adhérentes du Syndicat d'électrification de la Vienne (SIEEDV) ont eu hier l'occasion d'enregistrer leur première déconvenue depuis longtemps. Ce n'est pas de la Chambre régionale des comptes qu'est venue la mauvaise nouvelle : son rapport sur la gestion 1995-2003, rendu public par le président du Syndicat à l'occasion du comité trimestriel qui se tenait comme à l'habitude à Nouaillé-Maupertuis, ne relève rien d'anormal.

Les pouvoirs publics ont changé la règle du jeu

C'est Sergies, la Société d'économie mixte créée en 2001 pour promouvoir la production décentralisée d'énergie, qui, confrontée à la versatilité des pouvoirs publics, se voit contrainte d'annoncer la révision à la baisse de ses projets éoliens. Lorsqu'en 2003, Sorégies sélectionnait six sites de la Vienne susceptibles d'accueillir un parc éolien, les encouragements financiers allaient aux projets de petite dimension (puissance inférieure à 12 MW).

Mais depuis, la loi d'orientation sur l'énergie puis le schéma départemental éolien ont totalement inversé la tendance. Sous la pression des opposants aux éoliennes, peut-être aussi du lobby EDF, l'État encourage aujourd'hui les parcs importants.

Du coup, la rentabilité de la plupart des projets étudiés par Sergies ne semble plus du tout assurée.

Exit donc le projet de Saint-Laurent-de-Jourdes qu'un potentiel éolien trop faible et une zone d'exclusion ornithologique trop importante plombaient déjà sérieusement. Trois autres projets - Rouillé, Payré-Voulon et Mouterre-Silly - sont mis en sommeil en attendant des jours meilleurs... ou la Saint-Glinglin. Les contraintes en matière d'environnement et de nuisances sonores s'ajoutant au risque de ne jamais voir venir les aides annoncées contraignent Sergies à se replier.

Seuls Le Rochereau et Lusignan sont conservés

Ne reste plus que le projet du Rochereau : avec 12 machines pouvant produire 20 MW, partagées avec l'Espagnol Tencia, le site est globalement au-dessus des nouvelles normes. Difficile de reculer d'ailleurs : l'enquête d'utilité publique a déjà commencé depuis une semaine. Le projet de Lusignan (moins de six éoliennes) pourrait aussi sauver sa peau. Il est certes sous-dimensionné mais ses contraintes environnementales sont très limitées : Sergies espère être en mesure de déposer le permis de conduire début 2006.

Sergies qualifie ce repli de « décision de prudence ». Il va lui falloir désormais reformater sa mission, faute d'autres projets possibles de parcs éoliens dans la Vienne : cela pourrait prendre la forme de conseil en ingénierie sur d'autres projets extra départementaux ou par un développement en direction d'autres formes d'énergie, comme les biocarburants par exemple.

Vincent BUCHE

ECONOMIE

ÉNERGIE - A cause du manque de vent ou de parcs éoliens trop petits

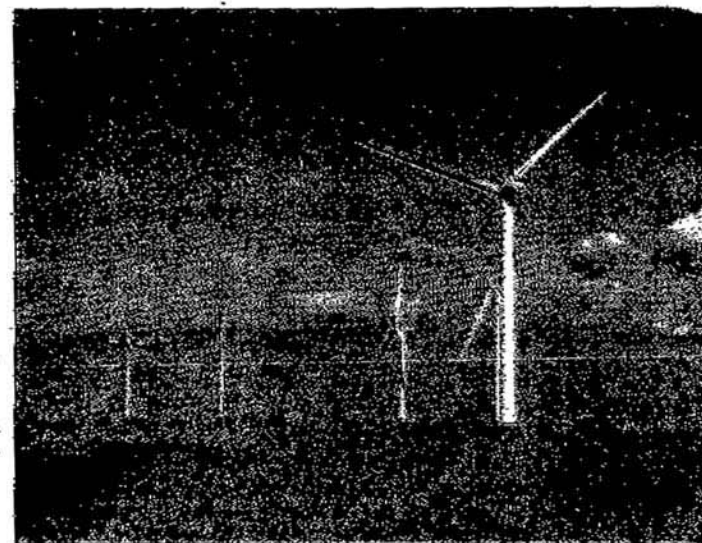
Eolien : un projet abandonné, trois suspendus

C'est à l'occasion du comité du Syndicat intercommunal d'électricité et d'équipement du département de la Vienne (SIEEDV), que l'on a appris que Saint-Laurent-de-Jourdes n'aurait pas d'éoliennes sur sa commune.

Les projets éoliens du département ont un peu moins le vent en poupe. Hier, la Sergies (filiale de Sorégies, spécialisée dans les énergies renouvelables) a présenté les résultats des ces études sur cinq sites qu'elle avait choisis en 2003 :

Saint-Laurent-de-Jourdes. Le projet est abandonné. La faute à quoi ? Aux oiseaux et au manque de vent. Vincent Giraud, le directeur général de la Sergies précise : « L'exclusion ornithologique est trop importante et le potentiel éolien est trop faible. »

Rouillé, Payré/Voulon, Mouterre-Silly. La Sergies surseoit aux trois projets. Les raisons sont purement économiques. « Le contexte réglementaire a évolué », souligne Vincent Giraud. La loi d'orientation sur l'Énergie et le schéma départemental éolien fixent de nouvelles règles. Les projets de forte puissance sont



Il y aura peut-être moins d'éoliennes que prévu sur le département.

(Archives CP)

désormais favorisés au profit des plus petits moins rentables.

Lusignan. Le projet se poursuit. « Nous n'avons recueilli aucune contraintes environnementales », indique Sergies. Le permis de construire pourrait être déposé au début de l'année 2006. Ce projet de parc éolien se situerait à la sortie de la route de Lusignan, en direction du lycée de Vénours.

Le Rochereau. C'est le plus abouti de tous les projets de Sergies. Le permis de construire a été déposé le 15 mars 2005. Le 27 septembre, la commission départementale des sites, perspectives et paysages a donné un avis consultatif. Depuis le 11 octobre, une enquête publique est ouverte. Les résultats sont attendus à la fin de l'année.

B. D.